



MAIRIE DE DAIX
21121

Tel : 03 80 56 54 12
Fax : 03 80 56 33 36
Courriel : secretariat.mairie@daix.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2009

AVANCEMENT DE GRADE

Promotion de Mme Chantal GOLFIER au rang d'attachée principale titulaire à temps complet à compter du 01 Avril 2009.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE AU PLAN DE DÉSHÉRBAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de création d'un emploi pour faire face au surcroît probable de travail représenté par le plan de désherbage mis en place dans la Commune de Daix. La création de cet **emploi contractuel de droit public** (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois) ne sera effective qu'en cas de nécessité avérée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DES DEUX COURTS DE TENNIS

Les deux courts de tennis situés rue des Champs Viaux sont en mauvais état et leur remise en état a été envisagée à plusieurs reprises depuis de nombreuses années ; la surface de jeux du court n°1 notamment devient dangereuse pour les joueurs, les trous se faisant plus nombreux et profonds. Il convient donc de remettre en état les deux courts. Le coût de cette rénovation est estimé à 34 310,80 € HT. Cette remise en état peut faire l'objet de plusieurs aides.

Le Conseil municipal sollicite l'aide parlementaire, le Conseil général et l'État pour un montant global de 26 286,15 € HT.

- La remise en état de ces courts est prévue dans le courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE DAIX

L'école maternelle nécessite que l'on engage des travaux de réhabilitation (ancienne salle de repos, couloir, salle repos, hall, salle d'activité, sanitaires, première classe à gauche dans le couloir). Ces travaux consistent en une reprise des murs et des plafonds. Le coût de l'opération s'élève à 23 449,23 € HT.

Le Conseil municipal sollicite l'aide parlementaire et l'aide de l'État D.G.E. pour un montant global de 18 759,98 € HT

- La remise en état de l'ancienne salle de repos, du couloir, de la salle de repos, du hall, de la salle d'activité, des sanitaires, de la première classe est prévue dans le courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ ACOUSTIQUE INTERNE DU RESTAURANT DU GROUPE SCOLAIRE DE DAIX.

Le restaurant scolaire est extrêmement bruyant. Le volume amplifie anormalement les voix, provoquant des niveaux sonores importants, tout en rendant la compréhension des messages parlés impossible. Il est urgent de traiter l'acoustique des locaux pour améliorer le confort des enfants et du personnel communal chargé du service.

La Commune de Daix adopte le principe d'une amélioration acoustique du restaurant du groupe scolaire par l'installation d'éléments capteurs et par un renouvellement du mobilier, le choix se portant sur du mobilier avec un gain acoustique. Coût du projet : 11 376,04 € HT.

Le Conseil municipal sollicite l'aide de la DIREN pour un montant de 5 688,02 € HT.

- Les travaux de réhabilitation acoustique et de renouvellement du mobilier sont prévus dans le courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉSHÉRBEURS THERMIQUES SUITE À LA RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉSHÉRBAGE SUR TOUT OU PARTIE DE LA COMMUNE DE DAIX.

La Commune de Daix a envisagé, dans le cadre de la mise en place du plan de désherbage à l'échelle de l'agglomération dijonnaise et en vue de l'amélioration des pratiques phytosanitaires et du développement de techniques d'entretien moins consommatrices de pesticides, d'acquérir trois désherbeurs thermiques. Montant de l'acquisition : 1 516,50 € HT.

Le Conseil municipal sollicite l'aide du Conseil régional et de l'Agence de l'Eau RMC pour un montant de 1 061,55 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE JARDINIÈRES (AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE, RUE DE CHANGEY ET ÉGALEMENT RUE DE DIJON), DE POUBELLES ET DE BANCS (PARC DES TOURELLES ET SQUARE DE LA BIBLIOTHÈQUE).

La Commune de Daix a décidé :

- d'installer 6 jardinières pour aménagement de l'entrée du village rue de Changey et également rue Dijon.
- de remplacer les poubelles (13) installées sur la voie publique et d'en installer de supplémentaires (10). Les poubelles existantes sont vieillissantes et ne correspondent plus à l'image du village. En plastique, elles sont aussi plus fragiles. C'est pourquoi la Commune est dans l'obligation de remettre en état, voire d'en remplacer, 8 à 10 en moyenne par an.
- d'installer 2 bancs près des aires de jeux dans le sous bois du parc municipal « Les Tourelles ». Ces bancs permettront aux promeneurs de mieux profiter de ce lieu paisible et ombragé.
- d'installer 2 bancs, 1 table pique-nique sur le square situé près de la bibliothèque et de la salle communale. En effet cette espace repensé nécessitera l'installation de bancs sur l'espace salon extérieur lecture et près de l'aire de jeux enfants et du terrain de pétanque.

Le coût global de ces équipements est estimé à 12 392,64 € HT.

Le Conseil municipal décide de demander la D.G.E. 2009 pour l'achat et l'installation de ces équipements et sollicite l'aide de l'État pour un montant de 3 717,79 € HT.

- L'acquisition et l'installation de ces matériels sont envisagées pour le courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA

- **RÉFECTION DES TROTTOIRS, L'ÉLARGISSEMENT DE CEUX-CI EN DÉBUT ET EN MILIEU DE VOIRIE POUR CRÉATION DE PARKINGS, RUE DES CROILLERANS**
- **REPRISE ET SÉCURISATION DU ROND POINT SITUÉ FACE À LA MAISON DE RETRAITE (ÉTÉ INDIEN)**

Les trottoirs n'ont pas été repris depuis la création du lotissement : leur état nécessite aujourd'hui une réfection complète. En outre, le stationnement des véhicules souvent anarchique présente un danger pour les piétons qui n'ont plus la possibilité de circuler sur les trottoirs. La création de parkings inexistant à ce jour est nécessaire.

Le rond point situé devant l'Été Indien n'est de plus pas adapté au passage des camions de livraison qui se rendent à la maison de retraite, le rayon d'action sur cette placette étant trop court.

Ces travaux sont estimés à 21 705,60 € HT. Cette remise en état peut faire l'objet d'une demande de subvention au Conseil général.

Le Conseil municipal sollicite l'aide du Conseil général pour un montant total de 10 852,80 € HT.

- La réalisation de ces travaux est prévue courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ALLÉE DES CERISIERS À DAIX

L'allée des Cerisiers n'est pas équipée de collecte des eaux pluviales. Elle est en pente et en dévers du côté des habitations. Lors de précipitations moyennes et importantes, les écoulements inondent les sous-sols d'une habitation. Sable et gravats venant de l'amont se répartissent sur la chaussée au bas de l'allée, côté rue de Dijon.

Pour résoudre ce problème au mieux, il suffit de canaliser l'eau dans une tranchée d'infiltration, de poser un avaloir et de traverser la chaussée pour rejoindre le réseau de la rue de Dijon. Ces travaux sont estimés à 2 445,00 € HT.

Le Conseil municipal sollicite une aide d'un montant de 1 222,50 € HT.

- La réalisation de ces travaux est prévue courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN COMMUNAL N° 30 DIT « DE LA VACHÈRE » DE DAIX ET TALANT SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 450 MÈTRES.

Le « Chemin communal n° 30 dit de la Vachère de Daix et Talant » est en concassé. Les services techniques de la Commune sont sans cesse obligés d'intervenir pour sa remise en état. Ce chemin est essentiellement emprunté par les véhicules des services techniques de la ville de Talant ainsi que par d'autres véhicules (société de chasse et exploitants forestiers) de la ville de Talant. Concernant la Commune de Daix, une seule famille utilise ce chemin pour se rendre à son domicile, ce qui n'est pas de nature à dégrader le revêtement.

Pour résoudre ce problème d'entretien qui incombe à la Commune bien qu'elle ne soit pas responsable de ces dégradations, il serait souhaitable de stabiliser le revêtement actuel par un bicouche. Ces travaux sont estimés à 8 793,78 € HT.

Cette remise en état fait l'objet d'une demande de subvention au Conseil général d'un montant de 4 396,89 €.

- La réalisation de ces travaux est prévue courant de l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 3 DE DAIX À DAROIS

La voie communale n°3 est en très mauvais état ; il est nécessaire d'envisager sa réfection de la sortie de Daix jusqu'à l'intersection avec la RD 107 F.

Ces travaux sont estimés à 35 760,00 € HT et font l'objet d'une demande de subvention d'un montant de 17 880,00 € HT au Conseil général.

- La réalisation de ces travaux est prévue courant de l'année 2009.

ANNEXE À LA CONVENTION ENTRE LE FC DAIX ET LA COMMUNE DE DAIX

Le Conseil Municipal décide qu'il y a lieu de joindre une annexe à la convention liant le FC DAIX à la Commune de DAIX quant à une meilleure gestion et utilisation des installations sportives du Plain St Laurent.

NUMÉROTAGE ENTRE LE 17 ET LE 17 BIS RUE DE DIJON ET ENTRE LE 44 ET LE 46 RUE DE DIJON

Le Conseil Municipal procède à une numérotation des nouvelles habitations situées entre le 17 et le 17 bis rue de Dijon et des habitations situées entre le 44 et le 46 rue de Dijon et octroie les numéros suivants pour les habitations situées entre le 17 et le 17 bis rue de Dijon : N° 17 A, N° 17 B et les numéros suivants pour les habitations situées entre le 44 et le 46 rue de Dijon : N° 44, N° 44 bis, N° 46.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Le Maire informe de la proposition de MEDIA Plus relative à la mise à disposition gratuitement de tableaux d'affichage en encadrant les informations par de la publicité. Le Conseil ne souhaite, pour le moment, pas donner suite à ce dossier.
- Revoir la signalétique dans le village.
- Une réunion de la commission Urbanisme est prévue le 10/02/09 pour aborder la 3^{ème} tranche des Champs Moreaux.